



Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives.

PV n° 2

Réunion du : 14 novembre 2024.

Lieu : Stade municipal de FAUVILLE EN CAUX.

Présidence : M. Christian LEFEBVRE.

Membres présents : Mrs. Daniel BECQUET ; Arnaud DUBUC ; Nicolas DUHAMEL ; Thierry LECOURT ; Thierry LEDOUX ; Didier LEMARIÉ ; Jean-Louis MAURICE.

Membres excusés : M. Gérard BOULENGER.

§§§§§§

La commission remercie le club de FAUVILLE EN CAUX pour le prêt de leur salle de réunion.

§§§§§§

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des règlements généraux de la LFN.

§§§§§§

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n° 1 du 19 septembre 2024.

SAINT AUBIN LES ELBEUF : stade André ROUSSEL, NNI 76 561 0102.

MANNEVILLE : stade municipal, NNI 76 409 0101.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le P. V. est adopté.

§§§§§§

Condoléances :

La commission présente ses condoléances à la famille pour le décès de :

☞ M. Michel DELAPLACE, ancien Président de l'A.S. SAINT PIERRE EN VAL et de l'U.S. 91.

La commission adresse également ses condoléances à la famille du football.

§§§§§§

Classement des terrains :

PV N° 2 du 14 novembre 2024

District de Football de Seine Maritime

2, rue du Bellanger 76190 YVETOT

☎ 02.76.52.81.72

Mail : district@dfsm.fff.fr – Site internet : <http://dfsm.fff.fr/>



BEUZEUILLETTE : stade municipal, NNI 76 092 0101.

☞ Il est proposé en niveau T6, dossier transmis à la L.F.N.

JUMIÈGES : stade Georges BOUTARD, NNI 76 378 0102.

☞ Il est proposé en niveau FOOT A8, dossier transmis à la L.F.N.

LE HAVRE : stade Pelé 1, NNI 76 351 2101.

☞ Il est proposé en niveau T3, dossier transmis à la L.F.N.

LE HAVRE: stade Pelé 2, NNI 76 351 2102.

☞ Il est proposé en niveau T4 syn., dossier transmis à la L.F.N.

LE HAVRE: stade Pelé 3 , NNI 76 351 2103.

☞ Il est proposé en niveau T5, dossier transmis à la L.F.N.

LE HAVRE: stade Jacques PERCEPIED, NNI 76 351 0601.

☞ **Non classé**, dossier transmis à la L.F.N.

☞ **Buts cassés.**

☞ **Liaison aire de jeu et les vestiaires, non réglementaire.**

LE MESNIL RÉAUME : stade municipal, NNI 76 435 0101.

☞ Il est proposé en niveau T7, dossier transmis à la L.F.N.

OFFRANVILLE : stade de l'épine, NNI 76 482 0101.

☞ Il est proposé en niveau T5, dossier transmis à la L.F.N.

☞ **En attente des documents demandés.**

§§§§§§

Éclairage :

GONFREVILLE L'ORCHER : stade Maurice BAQUET, 76 305 0101.

☞ Éclairage moyen : 503 Lux U1H : 0,68 U2H : 0,82

☞ Il est proposé en niveau E 4, dossier transmis à la L.F.N.

LE HAVRE : stade PELÉ 1 , NNI 76 351 2101.

☞ Éclairage moyen : 490 Lux U1H : 0,57 U2H : 0,75

☞ Il est proposé en niveau E 4, dossier transmis à la L.F.N.

LE HAVRE : stade PELÉ 2 , NNI 76 351 2102.

☞ Éclairage moyen : 285 Lux U1H : 0,32 U2H : 0,43

☞ Non conforme, dossier transmis à la L.F.N.



SAINT AUBIN SUR SCIE : stade Jean DASNIAS, 76 565 0101

- ☞ Éclairage moyen : 522 Lux U1H : 0,55 U2H : 0,76
- ☞ Il est proposé en niveau E 4, dossier transmis à la L.F.N.

§§§§§§

La commission rappelle, que si présence de bancs de touche, la zone technique doit être tracée dans toutes les catégories de T1 à T7 .

La commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 mètres, sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles "quinquennaux" ou "décennaux".

Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club "ou par le propriétaire, tout au long de la saison".

Rappel des dispositions réglementaires, toutes compétitions officielles doit se dérouler sur un terrain classé.

Prendre contact avec le District pour constituer un dossier de classement et prendre un R.D.V. avec la commission C.D.T.I.S.

Prochaine réunion, le 12 décembre 2024 à 14h30, lieu a déterminé.

Le Président

M. Christian LEFEBVRE

Le Secrétaire

M. Thierry LEDOUX